

Lettre du 12 janvier 2023

**Arrêté du 13 décembre 2022 :
Par notre travail et notre engagement...ou la Hors classe hors d'atteinte...**

Tous les personnels de direction l'auront relevé à la lecture de l'[arrêté du 13 décembre 2022](#) portant sur le taux de promotions des corps d'encadrement de l'éducation nationale : pour les Personnels de Direction, ils augmenteront et passeront à 12,5% en 2023, 14% en 2024 et 15% en 2025.

Au vu de ces taux et de ces augmentations, force est de constater que nombre de collègues n'obtiendront aucune promotion avant la fin de leur carrière quand, dans certaines académies, il faut plus de 17 ans en moyenne pour passer à la Hors Classe. Au regard des taux de promotion des Inspecteurs qui, certes, stagneront pour les trois prochaines années (30%, 30% et 30%), faut-il considérer que « le travail et l'engagement » des Personnels de Direction n'est pas à la hauteur ?

Faudra-t-il qu'un vaste mouvement social naisse pour obtenir une juste reconnaissance de la part de notre institution ? Les médecins demandent le doublement de leurs honoraires...

Osons exiger le doublement du taux de passage prévu pour 2025 dès aujourd'hui !

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)